



Alerte en fiscalité canadienne

COVID-19 – Mise à jour sur la fiscalité américaine

Le 27 mars 2020

Au cours des derniers jours, le gouvernement fédéral des États-Unis et les gouvernements d'États ont instauré des mesures de soutien pour les contribuables américains. Notre équipe de la Fiscalité et des Services juridiques surveille attentivement les annonces des gouvernements américains et fournira régulièrement des mises à jour relativement au soutien gouvernemental disponible aux États-Unis. Soyez assurés que notre équipe demeure disponible pour vous prêter assistance en cette période incertaine et sans précédent.

Dans cette mise à jour, nous faisons état des annonces récentes en matière fiscale émanant du gouvernement fédéral des États-Unis ainsi que des gouvernements d'États américains.

Personnes-ressources :

Philippe Bélair

Leader, Fiscalité et Services juridiques
Tél. : 514-393-7045

Jim McDonald

Leader national, Fiscalité américaine
Tél. : 416-874-3139

Québec

Basel Arafe

Tél. : 514-393-5173

Jeremy Pister

Tél. : 514-369-9880

SOUTIEN FÉDÉRAL

Coronavirus Aid, Relief, and Economic Security Act (« Phase III »)

(en attente de promulgation en date du 27 mars 2020)

Faits saillants

- Plus de 2 trillions de dollars en dépenses et allègements fiscaux, incluant :
 - 500 milliards de dollars sous forme de prêts aux industries, aux états et aux administrations locales;
 - 367 milliards de dollars pour la création d'un fonds visant à fournir des prêts aux petites entreprises;
 - 150 milliards de dollars pour assister les gouvernements d'États et les administrations locales;
 - 130 milliards de dollars pour les hôpitaux.

- Les principales dispositions fiscales pour les entreprises incluent ce qui suit :
 - Le plafond du revenu imposable est éliminé pour certaines pertes d'exploitation nettes;
 - Les pertes d'exploitation nettes encourues en 2018, 2019 et 2020 peuvent être reportées sur les cinq années d'imposition antérieures;
 - Les règles relatives aux pertes d'entreprise excédentaires prévues à l'article 461(1) de l'*Internal Revenue Code* (IRC) sont suspendues;
 - Les remboursements sont accélérés pour les crédits au titre de l'impôt minimum de remplacement généré précédemment;
 - La limite des intérêts d'entreprise prévue à l'article 163(j) de l'IRC passe de 30 % à 50 % du revenu imposable rajusté au titre de l'article 163;
 - Correction d'une erreur portant sur l'amortissement de certaines améliorations locatives admissibles;
 - Un crédit d'impôt pour la rétention des employés est instauré :
 - Les employeurs admissibles ont droit à un crédit remboursable applicable à l'encontre des déductions à la source équivalant à 50 % des salaires versés admissibles pour chaque employé admissible;
 - *Exemple* – un employeur dont les affaires ont été suspendues en tout ou en partie en raison d'un décret gouvernemental, ou dont les recettes brutes pour l'année en cours représentent 50 % ou moins de celles de l'année précédente.
 - Le crédit maximum est de 5 000 \$ par employé (c.-à-d. 10 000 \$ en salaires admissibles au cours des trimestres éligibles);
 - Les employeurs comptant plus de 100 employés calculent les salaires admissibles selon une formule différente de celle utilisée par les employeurs comptant moins de 100 employés.
 - L'octroi d'un prêt aux petites entreprises pour interruption des affaires pourrait faire en sorte que le crédit d'impôt ne soit plus disponible.
 - Le paiement de certaines charges sociales est retardé jusqu'au 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022.
 - Une exemption temporaire de la taxe d'accise est accordée pour l'alcool utilisé dans la fabrication de gel antibactérien.

Daniel Tremblay

Tél. : 514-390-4578

Ontario

Dennis Metzler

Tél. : 416-601-6144

Christopher Piskorz

Tél. : 416-601-6144

Katrina Robson

Tél. : 416-354-0968

Prairies

Diana Estrada

Tél. : 403-267-1873

Terri Scott

Tél. : 204-926-7660

Colombie-Britannique

Colin Erb

Tél. : 604-640-3348

Liens connexes :

[Services de fiscalité de Deloitte](#)

- Un paiement direct sous forme de crédit d'impôt versé aux contribuables admissibles dont le revenu est inférieur à un certain montant pour permettre de relancer l'économie.

Families First Coronavirus Response Act (« Phase II ») (18 mars 2020)

Faits saillants

- Un congé de maladie payé aux employés de petites et moyennes entreprises durant une urgence de santé publique.
 - La définition d'une urgence de santé publique comprend une urgence liée à la COVID-19 déclarée par les autorités fédérales, étatiques ou locales en vertu de la *Family and Medical Leave Act of 1993* (FMLA).
 - Les crédits d'impôt à l'encontre des déductions à la source sont instaurés pour aider les employeurs admissibles à fournir les congés de maladie liés au coronavirus ou congés familiaux payés admissibles :
 - Le congé familial payé s'applique aux employeurs comptant moins de 500 employés, avec des exemptions possibles pour certains fournisseurs de soins de santé et premiers répondants et les entreprises de moins de 50 employés.
 - Le congé de maladie payé s'applique aux entités privées ou aux individus qui emploient moins de 500 employés et également aux agences publiques (p. ex., le gouvernement) et toute autre entité qui n'est pas une entité privée ou un individu comptant plus d'un employé.

Coronavirus Preparedness and Response Supplemental Appropriations Act (« Phase I ») (6 mars 2020)

Faits saillants

- 8,3 milliards de dollars de financement d'urgence pour les organismes gouvernementaux, notamment :
 - 2,2 milliards de dollars pour le Centre pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC);
 - 3 milliards de dollars pour la recherche sur les vaccins;
 - 1 milliard de dollars pour les prêts accordés aux petites entreprises.

Avis 2020-18 de l'Internal Revenue Service (IRS) et foire aux questions (20 mars 2020)

Faits saillants

- Le délai pour les « contribuables concernés » pour produire leurs déclarations de revenus ou effectuer les paiements de leurs impôts habituellement dus le 15 avril 2020 est prolongé, et ce, jusqu'au 15 juillet 2020 sans égard au montant d'impôt à payer.
- Les versements d'impôt de transition au titre de l'article 965 de l'IRC sont couverts en vertu de la prolongation du délai de paiement de 90 jours de l'IRS (15 juillet 2020), même si ceux-ci remontent à 2017.
- Les déclarants pour 2019 sont des contribuables concernés et admissibles au report au 15 juillet 2020.
- À l'heure actuelle, aucune prolongation n'a été accordée aux contribuables qui ont des dates limites de production de déclarations ou de paiements autres que le 15 avril 2020.
 - Les paiements d'acomptes provisionnels du deuxième trimestre sont encore dus le 15 juin 2020.

- Le formulaire 8991 et les paiements de l'impôt BEAT en vertu de l'article 59A de l'IRC ont été reportés jusqu'au 15 juillet 2020 à l'égard de tout contribuable dont la date d'échéance de production a été reportée du 15 avril au 15 juillet 2020.
- En règle générale, le moment pour produire la plupart des déclarations de renseignements n'a pas été reporté pour l'instant. À noter :
 - Les formulaires 5472 pour les sociétés doivent généralement être produits à la date d'échéance reportée de la déclaration de revenus de la société déclarante (p. ex., le 15 juillet 2020 pour les déclarants dont l'exercice coïncide avec l'année civile).
 - Il est difficile de dire si les formulaires 5472 pour les entités transparentes font l'objet de la même prolongation; il est recommandé de produire une demande de prolongation pour de telles déclarations avant le 15 avril 2020.
 - Les formulaires 5471 doivent généralement être produits à la date d'échéance reportée de la déclaration de revenus du particulier déclarant américain (p. ex., le 15 juillet 2020 pour les déclarants dont l'exercice coïncide avec l'année civile).
- Il convient aussi de noter que l'Avis 2020-18 renferme la reconnaissance par l'IRS de l'état de catastrophe décrété par le gouvernement fédéral.
 - En vertu de l'article 139 de l'IRC, au cours d'une « catastrophe admissible » (incluant généralement un état de catastrophe décrété par le gouvernement fédéral), les paiements d'aide en cas de catastrophe admissibles versés par les employeurs aux individus sont libres d'impôt pour le bénéficiaire, mais déductibles pour le payeur et non assujettis à des charges sociales ou des retenues.
 - Les employeurs devraient réviser les règles relatives à l'article 139 et les directives en vigueur à propos de ce qui constitue un paiement d'aide en cas de catastrophe admissible, ainsi qu'être à l'affût de toute autre orientation de l'IRS.

Avis 2020-17 de l'IRS (remplacé par l'Avis 2020-18) (18 mars 2020)

Faits saillants

- La prolongation du délai pour effectuer certains paiements dus le 15 avril jusqu'au 15 juillet 2020 est automatique pour tous les contribuables concernés (p. ex., les sociétés, ou des groupes consolidés de sociétés, dont l'impôt à payer est de moins de 10 000 000 \$).
- Entre le 15 avril et le 15 juillet 2020, aucun intérêt ni pénalité ou impôt additionnel ne seront imputés pour défaut de paiement des impôts fédéraux reportés par l'Avis 2020-17.
- Les paiements sur les montants dépassant le montant du paiement reporté applicable sont encore exigibles au plus tard le 15 avril 2020.

IMPÔT SUR LE REVENU ÉTATIQUE DES ÉTATS-UNIS

À l'heure actuelle, les États suivants ont donné des orientations précises. Il faut s'attendre à ce que plusieurs d'entre eux fournissent des mises à jour maintenant que la proposition fédérale a été finalisée.

Alabama

- La date limite du 15 avril 2020 pour la production des déclarations des entreprises et les paiements d'impôts s'y rapportant est reportée jusqu'au 15 juillet 2020.

Arizona

- La date limite du 15 avril 2020 pour la production des déclarations de revenus des particuliers et des sociétés, et les paiements d'impôts s'y rapportant, est reportée jusqu'au 15 juillet 2020. Aucune pénalité pour production tardive ou paiement en retard ne sera appliquée.

Californie

- La Commission (Franchise Tax Board) a reporté les dates limites de production des déclarations et des paiements au 15 juillet 2020 en ce qui concerne les déclarations de revenus de 2019 et les paiements, les acomptes provisionnels du premier et deuxième trimestre de 2020, les impôts et frais des sociétés à responsabilité limitée (LCC) ainsi que les paiements des retenues autres que sur le salaire pour 2020.
- Pour les contribuables dont la date limite de production de leur déclaration de 2019 ou des paiements survient entre le 15 mars 2020 et le 15 juillet 2020, la date limite est maintenant le 15 juillet 2020. Pour ceux dont les paiements d'acomptes provisionnels pour 2020 sont dus entre le 15 mars 2020 et le 15 avril 2020, la date limite est maintenant le 15 juillet 2020.
- Il y a aussi une prolongation de 60 jours accordée par le département du Développement de l'emploi (EDD) pour le paiement des déductions à la source; cette prolongation doit être demandée par écrit.

Caroline du Nord

- La date limite du 15 avril 2020 pour la production des déclarations des entreprises et des particuliers, et les paiements s'y rapportant, est reportée au 15 juillet 2020.
- Aucune pénalité ne sera applicable si les déclarations sont produites et les impôts sont payés d'ici le 15 juillet 2020.

Caroline du Sud

- La date limite du 15 avril 2020 pour la production des déclarations des entreprises et des particuliers, et les paiements d'impôts s'y rapportant, est reportée au 15 juillet 2020.
- Les déclarations de revenus et les paiements d'impôts dus entre le 1^{er} avril 2020 et le 1^{er} juin 2020 seront maintenant dus le 1^{er} juin 2020. Aucune pénalité ni aucun intérêt ne seront imputés si le paiement est effectué au plus tard le 1^{er} juin 2020. Cette mesure englobe les impôts étatiques sur le revenu des particuliers, les impôts étatiques sur le revenu des sociétés, la taxe de vente et d'utilisation, la taxe sur les droits d'entrée ainsi que d'autres taxes payées au département du Revenu de la Caroline du Sud (SCDOR).

Colorado

- La date limite pour les paiements de l'impôt sur le revenu étatique pour les particuliers et les entreprises, de même que celles des paiements d'acomptes provisionnels, sont toutes reportées jusqu'au 15 juillet 2020.
- Les acomptes provisionnels dont l'échéance est le 15 avril 2020 ou après, ou le 15 juin 2020 ou avant, ont été déplacés au 15 juillet 2020.
- Toutes les déclarations de revenus devant être produites d'ici le 15 avril 2020 sont maintenant dues au plus tard le 15 octobre 2020.

Connecticut

- La date limite du 15 avril 2020 pour la production des déclarations des entreprises et les paiements d'impôts s'y rapportant est reportée au 15 juin 2020.

Dakota du Nord

- La date limite du 15 avril 2020 pour la production des déclarations des entreprises et des particuliers, et les paiements d'impôts s'y rapportant, est reportée au 15 juillet 2020.

Delaware

- La date limite du 15 avril 2020 pour la production des déclarations des entreprises et les paiements d'impôts s'y rapportant est reportée au 15 juillet 2020.

District de Columbia

- La date limite du 15 avril 2020 pour la production des déclarations des entreprises et les paiements d'impôts s'y rapportant est reportée au 15 juillet 2020.

État de New York / Ville de New York

- La date limite du 15 avril 2020 pour la production des déclarations des entreprises et des particuliers, et les paiements s'y rapportant, est reportée au 15 juillet 2020.
- Il convient de noter que les intérêts ne sont pas annulés; il y a une renonciation aux pénalités uniquement.

Géorgie

- La date limite du 15 avril 2020 pour la production des déclarations des entreprises et les paiements d'impôts s'y rapportant est reportée au 15 juillet 2020.

Hawaii

- Les déclarations de revenus étatiques et les paiements qui viennent échéance entre le 20 avril 2020 et le 20 juin 2020 sont admissibles à une prolongation jusqu'au 20 juillet 2020.

Idaho

- La date limite du 15 avril 2020 pour la production des déclarations des entreprises et les paiements d'impôts s'y rapportant est reportée au 15 juin 2020.

Illinois

- La date limite de production des déclarations de revenus est reportée du 15 avril 2020 au 15 juillet 2020. Cette prolongation ne s'applique pas aux dates limites de remise des acomptes provisionnels. Ces paiements sont encore dus le 15 avril 2020 et le 15 juin 2020. En outre, cette prolongation ne comprend pas une extension de la date limite déjà reportée. Cette date demeurera le 15 octobre 2020.

Indiana

- La date limite du 15 avril 2020 pour la production des déclarations des entreprises et des particuliers, et les paiements d'impôts s'y rapportant, est reportée au 15 juillet 2020.

Iowa

- La production des déclarations et les paiements y afférents qui viennent échéance entre le 19 mars 2020 et le 31 juillet 2020 sont maintenant dus le 31 juillet 2020. Les intérêts s'accumuleront à compter du 1^{er} août 2020.
- Cet allègement ne s'applique pas aux acomptes provisionnels.

Kansas

- La date limite du 15 avril 2020 pour la production des déclarations des entreprises et les paiements d'impôts s'y rapportant est reportée au 15 juillet 2020.

Kentucky

- La date limite du 15 avril 2020 pour la production des déclarations des entreprises et les paiements d'impôts s'y rapportant est reportée au 15 juillet 2020.
- Il convient de noter que les intérêts ne sont pas annulés; il y a une renonciation aux pénalités uniquement.

Louisiane

- La date limite pour la production des déclarations de revenus et des déclarations relative à la taxe d'affaires, ainsi que les paiements s'y rapportant, est reportée au 15 juillet 2020. Aucune pénalité ni aucun intérêt ne s'appliquent si les déclarations sont produites et les impôts sont payés au plus tard à cette date.
- Les contribuables dont les exercices financiers ne se terminent pas le 31 décembre ayant des déclarations et des paiements viennent à échéance entre le 1^{er} mars 2020 et le 30 mai 2020 bénéficient d'une prolongation automatique de 60 jours à compter de la date limite initiale. La période de prolongation s'étendra du 16 juillet 2020 jusqu'à la date de prolongation générale du 15 novembre 2020 pour les déclarations de revenus des sociétés.
- Les intérêts et les pénalités commenceront à s'accumuler à compter du 16 juillet 2020.
- Les acomptes provisionnels ne sont pas visés par cet allègement.

Maryland

- La date limite du 15 avril 2020 pour la production de déclarations des entreprises et des particuliers, et des paiements s'y rapportant, est reportée jusqu'au 15 juillet 2020. Aucun intérêt ni pénalité ne seront applicables à l'égard des déclarations et des paiements effectués au plus tard le 15 juillet 2020.
- Les contribuables déclarants dont les fins d'exercice se terminent entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 mars 2020 sont aussi admissibles à la date limite du 15 juillet 2020 pour la production des déclarations et les paiements.

Minnesota

- Les sociétés contribuables ne bénéficient pas d'un délai de paiement – les paiements sont encore dus le 15 avril 2020. Par contre, ils reçoivent une prolongation automatique pour la production des déclarations jusqu'au

15 novembre 2020 ou la date de prolongation pour la production des déclarations fédérales, selon la plus tardive de ces dates.

- Les particuliers sont admissibles à une prolongation pour la production de leurs déclarations de revenus et les paiements d'impôts s'y rapportant jusqu'au 15 juillet 2020.

Mississippi

- La date limite du 15 avril 2020 pour la production des déclarations des entreprises et les paiements d'impôts s'y rapportant est reportée au 15 mai 2020.

Missouri

- La date limite du 15 avril 2020 pour la production des déclarations des entreprises et les paiements d'impôts s'y rapportant est reportée au 15 juillet 2020.

Montana

- La date limite du 15 avril 2020 pour la production des déclarations de revenus des particuliers et les paiements d'impôts s'y rapportant est reportée au 15 juillet 2020.
- Les autorités fiscales ont l'intention de faire preuve d'indulgence en renonçant aux pénalités et intérêts associés aux paiements en retard et aux acomptes provisionnels.

Nebraska

- L'État fournit le même allègement de l'impôt sur le revenu aux contribuables de l'État que l'IRS a fourni au niveau fédéral. La date limite de production sera donc automatiquement reportée au 15 juillet 2020 pour les paiements de l'impôt sur le revenu étatique et des acomptes provisionnels qui étaient initialement dus le 15 avril 2020.

New Jersey

- La date limite du 15 avril 2020 pour la production des déclarations des entreprises et des particuliers est reportée au 30 juin 2020.

Nouveau-Mexique

- Les déclarations des entreprises et des particuliers, et les paiements d'impôts s'y rapportant, qui viennent à échéance entre le 15 avril 2020 et le 15 juillet 2020 sont reportés jusqu'au 15 juillet 2020.
- Les déclarations de retenues fiscales et les paiements dus entre le 25 mars 2020 et le 25 juillet 2020 peuvent être soumis sans faire l'objet de pénalités d'ici le 25 juillet 2020.

Oklahoma

- La date limite du 15 avril 2020 pour la production des déclarations des entreprises et des particuliers, et les paiements d'impôts s'y rapportant, est reportée au 15 juillet 2020.

Oregon

- L'allègement fourni par l'IRS reportant la date limite de production au 15 juillet 2020 sera applicable de la même manière en Oregon pour les particuliers et les sociétés.
- Les versements trimestriels initiaux au titre de la *Corporate Activity Tax* (CAT) sont dus le 30 avril 2020. Cependant, dans la mesure où la pandémie

complicite la tâche des entreprises pour estimer leur premier versement, la pénalité pour versement insuffisant ne sera pas imputée à ceux qui tentent de bonne foi d'estimer leur versement pour le premier trimestre.

Pennsylvanie

- La date limite du 15 avril 2020 pour la production des déclarations des entreprises et des particuliers, et les paiements d'impôts s'y rapportant, est reportée au 15 juillet 2020.

Rhode Island

- La date limite du 15 avril 2020 pour la production des déclarations des entreprises et des particuliers, et les paiements d'impôts s'y rapportant, est reportée au 15 juillet 2020, en harmonie avec la nouvelle date limite fédérale reportée de l'IRS.

Tennessee

- Les dates limites de production des déclarations relatives à la taxe d'affaires, la taxe d'accise et l'impôt sur le revenu et celles des paiements s'y rapportant sont reportées au 15 juillet 2020.

Texas

- Le département du Revenu du Texas fournira de l'aide (p. ex., des ententes de paiement à court terme, des renoncations aux pénalités et intérêts) pour certaines entreprises touchées. Les contribuables doivent téléphoner au 1-800-252-8880 pour discuter des options d'allègement possibles.

Utah

- La commission fiscale de l'État prévoit faire écho aux prolongations annoncées par le gouvernement fédéral et a l'intention de fournir plus de précisions dès que possible.

Vermont

- La date limite du 15 avril 2020 pour la production des déclarations des entreprises et les paiements d'impôts s'y rapportant est reportée au 15 juillet 2020.

Virginie

- Les entreprises touchées par la crise du coronavirus peuvent demander une prolongation de l'échéance pour la production de leur déclaration et le paiement afférent à leur déclaration de taxe de vente du mois de février 2020 qui est exigible le 20 mars 2020 pour une période de 30 jours. Si la demande est accordée, les entreprises pourront produire leur déclaration et effectuer leur paiement au plus tard le 20 avril 2020, sans qu'aucune pénalité ne soit imputée.
- Tout paiement d'impôt sur le revenu dû au cours de la période allant du 1^{er} avril 2020 au 1^{er} juin 2020 sera maintenant dû le 1^{er} juin 2020. Cela comprend les impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés qui sont payés à l'autorité fiscale (Virginia Tax).
- Les pénalités pour paiement en retard ne seront pas imputées si les paiements sont effectués d'ici le 1^{er} juin 2020. Cependant, les intérêts s'accumulent quand même. Ainsi, si les contribuables peuvent effectuer leur paiement à la date d'échéance initiale, ils devraient le faire.

Washington

- Une entreprise peut soumettre une demande de prolongation auprès du département du Revenu (DOR) avant la date d'échéance de la déclaration et, si elle est accordée, l'entreprise pourrait retarder la production de sa déclaration et le paiement de l'impôt exigible. Si une entreprise a besoin d'une prolongation de plus de 30 jours, la loi exige que le DOR perçoive un dépôt auprès de l'entreprise.
- Le DOR peut aussi renoncer aux pénalités dans des cas restreints si une entreprise acquitte ses obligations fiscales en retard. La loi octroie aussi au DOR le pouvoir d'accorder une renonciation ponctuelle de 24 mois aux pénalités pour paiement tardif si l'entreprise n'a pas fait l'objet d'une pénalité pour paiement tardif au cours des 24 mois précédents. Les entreprises peuvent communiquer avec le DOR au 1-360-705-6705.

Wisconsin

- Les dates limites pour la production des déclarations de revenus et les paiements d'impôts y afférents, au fédéral et au Wisconsin, sont reportées du 15 avril 2020 au 15 juillet 2020. La législation du Wisconsin prolongera automatiquement le délai et annulera les intérêts et pénalités pour les contribuables en raison d'un état de catastrophe décrété par le Président.

TAXE DE VENTE DES ÉTATS-UNIS

Les États ont également commencé à fournir des directives et des prolongations pour les déclarations en matière de taxe de vente et les paiements. Par exemple, les États suivants ont prévu une certaine forme de prolongation ou de latitude pour les contribuables : Alabama, Californie, Caroline du Sud, Floride, Illinois, Louisiane, Massachusetts, Maryland, Michigan, Minnesota, New York, Pennsylvanie et Virginie.

COMMENT POUVONS-NOUS VOUS AIDER?

Nous prévoyons que d'autres orientations seront annoncées et que le paysage fiscal est susceptible de changer fréquemment. Nous sommes là pour vous assister en cette période difficile. Veuillez communiquer avec votre représentant de Deloitte ou l'un des spécialistes en fiscalité américaine figurant dans cette alerte pour discuter des prochaines étapes et/ou de toute question ou préoccupation que vous pourriez avoir.

Pour en savoir plus sur la COVID-19, veuillez consulter notre [carrefour d'information canadien](#) et notre [carrefour d'information mondial](#)

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
La Tour Deloitte
1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 500
Montréal, Québec H3B 0M7
Canada

Ce document est publié par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judiciaires d'un professionnel. Aucune mesure ne devrait être prise sans avoir consulté

préalablement un spécialiste. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.

Deloitte offre des services dans les domaines de l'audit et de la certification, de la consultation, des conseils financiers, des conseils en gestion des risques, de la fiscalité et d'autres services connexes à de nombreuses sociétés ouvertes et fermées dans de nombreux secteurs. Deloitte sert quatre entreprises sur cinq du palmarès Fortune Global 500^{MD} par l'intermédiaire de son réseau mondial de cabinets membres dans plus de 150 pays et territoires, qui offre les compétences de renommée mondiale, le savoir et les services dont les clients ont besoin pour surmonter les défis d'entreprise les plus complexes. Pour en apprendre davantage sur la façon dont les quelque 264 000 professionnels de Deloitte ont une influence marquante – y compris les 14 000 professionnels au Canada – veuillez nous suivre sur LinkedIn, Twitter ou Facebook.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

Deloitte souhaite offrir sur demande ses publications dans des formats accessibles et des aides à la communication.

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.